

22 février 2005

**05.113**  
ad 05.015**Postulat du groupe radical****Prestations sociales cantonales**

Depuis la réorganisation de l'office cantonal du travail et la mise en place des offices régionaux de placements, le travail habituel des offices du travail communaux a été transféré dans les services mentionnés ci-devant. L'informatisation des services cantonaux, communaux et privés a permis une rationalisation du travail dans tous les domaines. Après cette réorganisation, les offices du travail communaux ont été chargés d'autres tâches, en principe dévolues soit aux services sociaux soit aux offices régionaux de placements.

La mise en place des services sociaux communaux; le regroupement de l'aide sociale, de l'office du travail et de l'agence communale AVS/AI en un lieu unique devrait être précédé par une analyse détaillée des tâches attribuées aux offices du travail et les agences communales AVS/AI, et parallèlement mettre en exergue les économies structurelles ainsi apportées.

Nous demandons au Conseil d'Etat de faire une analyse détaillée des tâches effectuées par les offices du travail communaux et les agences communales AVS/AI et de décider les tâches qui seront prises en charge par chaque acteur dans le cadre de la répartition des charges dans le financement des services sociaux régionaux.

*Signataires:* E. Berthet, D. Cottier, Y. Morel, B. Zumsteg, M.-L. Béguin Mettraux, A. Gerber, S. Vogel, W. Geiser, Ch. Imhof, F. Loeffel, J. Tschanz, T. Perrin, B. Keller et R. Tanner.